

Préface

[extrait]

« **Ambition partagée** » : il n'y a pas, je crois, de termes plus justes pour évoquer l'exigence commune souvent faite réalité, portée depuis l'origine par le ministère et les collectivités, de promouvoir la culture dans notre pays et dans ses territoires. Des communes aux régions, en passant par les départements, les collectivités territoriales, aux côtés de l'État et en partenariat étroit avec lui, sont un point focal de l'action culturelle dans notre pays.

C'est pourquoi je me réjouis qu'un ouvrage vienne apporter un regard à la fois global et circonstancié sur cette question fondamentale. Je remercie chaleureusement le Comité d'histoire du ministère pour ce magnifique travail et je saisir l'occasion pour saluer la mémoire d'Augustin Girard, qui l'avait fondé et dirigé avec la rigueur et la passion que chacun a connues, et qui nous a quittés en juillet dernier. Il a su rendre accessible l'histoire des politiques culturelles, non seulement aux spécialistes, mais aussi au grand public. Il était l'un des grands acteurs de cette aventure dont certains mêlent aujourd'hui leur voix, dans cette publication, à celle des historiens : tous contribuent également à ce travail actif de mémoire qui, parce que « science sans conscience n'est que ruine de l'âme », renforce au quotidien notre capacité d'action.

Bien évidemment, tout ne s'est pas fait en un jour et c'est l'un des mérites de cet ouvrage que de mettre en lumière l'histoire de ce partenariat, ses évolutions, parfois ses blocages, mais toujours ses avancées, qui ont su épouser, autant que possible, les mouvements du développement culturel et de la vie artistique elle-même. De la décentralisation théâtrale, portée à sa pleine expression par Jeanne Laurent aux maisons de la culture et à l'essor des politiques du patrimoine, en particulier : la construction de cette relation a constamment été guidée par des projets forts, portés avec la plus grande énergie par des acteurs passionnés, à tous les niveaux de décision et de mise en œuvre.

Aujourd'hui, cette coopération entre l'État et les collectivités a atteint un point de maturité et d'équilibre qui fait sa force. Le nombre de contrats de projet État-région, de conventions de développement culturel, de négociations et de manifestations locales soutenues par l'État, par exemple à travers le label d'intérêt national, en témoigne éloquemment. Très symbolique de cette réelle inscription de la diversité des territoires dans la politique culturelle, le transfert aux régions des compétences pour l'inventaire du patrimoine national accroît encore la responsabilité des collectivités, même si l'État conserve, comme de juste, un rôle indispensable d'harmonisation nationale.

La décentralisation culturelle constitue un puissant levier, qui permet au ministère de la Culture et de la Communication de jouer plus pleinement encore son rôle d'incitateur, de rassembleur, de garant d'une communauté d'intérêts. Ce rôle ne l'empêche pas, bien au contraire, de préserver et même de promouvoir des identités régionales ou locales fortes. La République « une et indivisible » ne signifie pas la République de la culture unique, mais la République unie dans une diversité de cultures orientées vers un projet commun. Il faut favoriser les initiatives locales et régionales, tout en évitant l'éparpillement. C'est à cela que le ministère et les collectivités territoriales œuvrent, en parfaite intelligence.

Bien sûr, il faut aller plus loin encore dans la voie du partenariat. L'un des aspects primordiaux de la réforme du ministère, notamment de celle des Directions régionales des affaires culturelles (Drac), est précisément de parvenir à un mode d'organisation et d'action plus dynamique, plus souple, plus efficace. Les compétences de chacun devront, dans certains cas, être plus clairement définies. Le partage le plus large de l'offre artistique et culturelle dans tous les territoires, en particulier dans ceux qui en sont le plus éloignés au départ, est aussi une exigence primordiale. À ce titre, l'une de mes préoccupations majeures est d'être à l'écoute de la diversité et des spécificités territoriales, sans oublier naturellement l'outre-mer, dont j'entends valoriser les richesses culturelles dans le cadre de l'ambitieuse politique ultramarine voulue par le président de la République. Le partage des richesses culturelles passe aussi par un maillage plus riche et plus serré, qui implique, de façon forte, l'internet et les nouvelles technologies. C'est pourquoi j'ai fait de la révolution numérique un chantier prioritaire de mon action au ministère.

Ce bilan complet et raisonné de l'action commune menée jusqu'ici par l'État et les collectivités permettra d'ouvrir des perspectives sur une nécessaire refondation de la politique culturelle qui doit être à géométrie variable, ancrée dans une meilleure reconnaissance des spécificités des territoires auxquelles il faut adapter l'action de l'État. La relation qui associe intimement ces différents pôles n'est, bien sûr, pas le seul niveau auquel il faut considérer la politique de la culture ; cette dernière s'articule aussi aux échelons européen et mondial qui donnent également toute leur pertinence à notre action décentralisée. La décentralisation culturelle est bien l'un des chemins qui doivent nous conduire à bâtir non seulement une culture pour tous, mais une « culture pour chacun ».

Frédéric Mitterrand
Ministre de la Culture et de la Communication